



## Compte-rendu du conseil municipal du 02 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS-ANJOS, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Evelyne SANSQUIER, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

**Excusée et représentée** : Mme Carole GREMILLET a donné pouvoir à Mr Jean-François NEVEU.

**Excusés** : Mme Catherine TARDY et Mr Yannick JAUCEN.

**Absent** : Mr Wilfried CHARLES.

**Secrétaire de séance** : Mme Andrée GERLAND.

**Assiste** : Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

\*\*\*\*\*

### 1/02-05-2018 Désherbage des ouvrages à la bibliothèque

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :*

- de valider la politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale,
- de valider les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale.

### 2/02-05-2018 Redevance d'occupation du domaine public 2018 sur patrimoine 2017

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :*

- De fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :  
 Domaine public routier communal :  
 39.28 € par kilomètre et par artère en souterrain,  
 52.38 € par kilomètre et par artère en aérien.
- De valider la longueur de l'artère en souterrain de 18.054 kms communiquée par ORANGE,
- De valider la longueur de l'artère en aérien de 7.166 kms communiquée par ORANGE.
- Que ces montants sont revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret et du 27 décembre 2005.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323
- De charger Monsieur le maire du recouvrement de cette redevance en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**3/02-05-2018 Encaissement d'un chèque**

*Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :*

- d'autoriser Mr le maire à procéder à l'encaissement de cette somme sur le budget 2018.*

**4/02-05-2018 Désignation d'un délégué à la protection des données**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :*

- de désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en tant que personne morale, Délégué à la Protection des Données ;*
- de charger l'Agence des Territoires de la Vienne de notifier la présente délibération à Mme la Présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne ;*
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.*

**5/02-05-2018 Numérotation de la voie Jean Jammet**

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :*

- de numérotter les 8 parcelles de la Rue Jean Jammet (côté gauche) comme indiqué ci-dessus.*

**6/02-05-2018 Colis personnes âgées**

*La décision sur ce point sera prise ultérieurement.*

*La séance est levée à 21h30.*